



## Droit du salarié sur le travail à effectuer

Par **vertige**, le **08/11/2013** à **14:58**

Bonjour,

Je travaille dans une école à temps partiel et je suis considéré agent territorial. Je fais 26 heures par semaines et je voudrais savoir si mon employeur a le droit de nous changer les tâches à faire toutes les semaines voir 2 fois par semaines à cause d'une collègue qui a des problèmes de santé. Et savoir si la le droit de nous décompter la pose repas de 30 minutes vu qu'on fait une journée de 7h45. Merci de bien vouloir me répondre.

Par **P.M.**, le **08/11/2013** à **17:51**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...